

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal, tenue le 7 juin 2018 à 18h30 à la salle du conseil située au 309, 4^e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Gaston Lessard et Rémi Fontaine, formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, dir. générale et secrétaire trésorière.

Sont absents : Madame Odile Blais et monsieur Christian Nadeau

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE : Monsieur le maire constate le quorum à 18h30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-06-19: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

À l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Adoption de l'ordre du jour
- 3 : Adjudication du mandat de contrôle de la qualité du projet de réfection de la 4^{ème} Avenue
- 4 : Période de questions
5. Levée de la séance

2018-06-20 : ADJUDICATION DU MANDAT DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU PROJET DE RÉFECTION DE LA 4^{ÈME} AVENUE

Considérant que des invitations ont été envoyées à six (6) entreprises afin de recevoir des prix pour effectuer le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour les travaux de la 4^{ème} Avenue;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission pour la réalisation de ces travaux de contrôle qualitatif;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées :

Firmes	Prix soumis
Groupe ABS Inc	7 549.49\$
Labo SM Inc	8 636.93\$

Considérant l'analyse et la recommandation de WSP pour le choix du plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant que ces travaux de réfection seront réalisés avec la TECQ 2014-2018 suivant la programmation approuvée le 14 septembre 2017 par Le MAMOT;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu à l'unanimité :

QUE le mandat du contrôle qualitatif des sols et matériaux pour le projet de réfection de la 4^{ème} Avenue soit confié à Groupe ABS Inc au montant de 7 549.49\$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité.


4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-06-21 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Rémi Fontaine, et résolu que la présente séance soit levée à 18h50.

À l'unanimité


de, Alain Talbot, maire; atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière
Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 3 juillet 2018